



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 10 JUIN 2024

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Sénécal - M Le Nagard

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

Excusés : Mme Bastos
M Allard (CTDAP)

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

ARNOUVILLES FAS : Mail du 06 06 24

Pris note de votre réponse concernant la 3^{ème} phase du critérium U13. Votre club avait bien 2 équipes d'engager dans le critérium U12/U13. Cette 3^{ème} phase était pour préparer vos joueurs U13 uniquement à jouer en foot à 11

ARGENTEUIL FC : Mail du 04 06 24

Pris note de votre demande concernant la 3^{ème} Phase U13

BRUYERES BERNES USM : Mail du 05 06 24

Pris note de votre demande d'inversion de la rencontre U13 3^{ème} phase

BRUYRES BERNES USM : Mail du 06 06 24

Pris note de l'absence de votre club à la JND

BRUYRES BERNES USM : Mail du 07 06 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 sur match n° 28174650 du 08 06 24 contre MONTMORENCY FC

CHAMPAGNE SFC : Mail du 05 06 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 sur match n° 28174679 du 08 06 24 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS

CHAMPAGNE SFC : Mail du 07 06 24

Pris note de votre information concernant la participation de vos équipes à la JND. La commission regrette l'attitude de votre club, car à aucun moment votre venue le samedi ne vous a été confirmée. L'organisation des sessions étaient prévues depuis le PV du 13 05 24.

COSMO TAVERNY : Mail du 04 06 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U13 pour la 3^{ème} phase du 08 06 24

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 08 06 24

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes sur la JND du 09 06 24

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 05 06 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 28174767 du 08 06 24 – critérium U13 3^{ème} phase

ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 05 06 24

Pris note de l'absence de votre club à la JND

ERMONT ACF : Mail du 07 06 24

Pris note de la réception des feuilles de match réclamées

MAGNY FC : Mail du 05 06 24

Pris note de l'absence de votre club à la JND

MONTMAGNY FC : Mail du 03 06 24

Pris note de la confirmation de 2 équipes sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

ROISSY US : Mail du 07 06 24

Pris note de votre mail concernant la participation de vos équipes à la JND. La commission vous informe que la modification de votre session a été faite après l'accord téléphonique de votre Responsable Technique Jeunes : Mr Yann Le NEOUANIC (visible depuis le PV du 21 05 24)



JOURNEE NATIONALES DES U6/U7 SAMEDI 8 JUIN (Matin & Après-Midi) & DIMANCHE 9 JUIN (Matin)

Ce week-end des 8 & 9 Juin se déroulait la JND, manifestation fédérale obligatoire pour la catégorie U6/U7.

La commission Foot Animation tient à remercier :

- La Municipalité de GONESSE pour le prêt de leurs installations
- les Gardiens du Stade pour leur disponibilité et aide sur ses journées
- Le Club de GONESSE RC pour la disponibilité de ses Dirigeant(e)s
- La commission technique et les techniciens du Val d'Oise pour l'encadrement des épreuves

Première phase à 10 heures 00
24 clubs représentant 360 joueurs et joueuses

Deuxième phase à 14 heures 00
19 clubs représentant 253 joueurs et joueuses

Troisième Phase à 10 heures 00
16 clubs présents 330 joueurs et joueuses

Soit 935 enfants présents

L'organisation de la JND demande beaucoup d'investissement de la part de la commission Foot Animation et des techniciens du District.

Malheureusement la commission regrette le manque de sérieux montré par certains clubs pour cette journée : trop de clubs sont arrivés sans feuille de présence, manque de respect des créneaux horaires définis auparavant, retard constaté, absence sans prévenir...

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

CRITERIUM U10/U11

MARCOUVILLE CITY CPA 4 : 2^{ème} appel feuille de match n° 27786627 – critérium U10/U11 du 01 06 24 contre ST LEU FC 8

MONTSOULT BAILLET US 1 & 2 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 27786939 & 27787014 – critérium U10/U11 du 01 06 24 contre SARCELLES AAS 7 & 8

CORMEILLAIS ACS 1 & 2 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 27808571 & 27808644 – critérium U10/U11 du 01 06 24 contre MARLY ES 1 & 2

ST OUEN AS 6 : 2^{ème} appel feuille de match n° 27809188 – critérium U10/U11 du 01 06 24 contre PONTOISIENNE JS 4

CRITERIUM U11 AVENIR

ARGENTEUIL RC 1 : 2^{ème} appel feuille de match n° 27784480 – critérium U11 AVENIR du 01 06 24 contre ST OUEN AS 1



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

CRITERIUM U13

ENTENTE MMB : 1^{er} appel feuille de match n° 28174678 – critérium U13 3^{ème} phase du 08 06 24 contre BOUFFEMONT ACF 1

ERMONT AMS : 1^{er} appel feuille de match n° 28174680 – critérium U13 3^{ème} phase du 08 06 24 contre BEZONS USO 1

VAUREAL FCM : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 28174710 & 28174738 – critérium U13 3^{ème} phase du 08 06 24 contre ES HERBLAY 1 & 2

ERAGNY FC : 1^{er} appel feuille de match n° 28174737 – critérium U13 3^{ème} phase du 08 06 24 contre CERGY PONTOISE FC 6

ERMONT ACF : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 28174766 & 28174794 – critérium U13 3^{ème} phase du 08 06 24 contre ENTENTE SSG 1 & 2

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel feuille de match n° 28174792 – critérium U13 3^{ème} phase du 08 06 24 contre VILLIERS FC 2

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel feuille de match n° 28174795 – critérium U13 3^{ème} phase du 08 06 24 contre DEUIL ENGHEN FC 2

SARCELLES AAS : 1^{er} appel feuille de match n° 28174832 – critérium U13 3^{ème} phase du 08 06 24 contre GONESSE RC 3

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 du 25 05 24

VEMARS ST WITZ FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 2 du plateau du 25 05 24 à ADAMOIS OL

ST BRICE FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 6 du plateau du 25 05 24 au COSMO TAVERNY

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 7 du plateau du 25 05 24 à COURDIMANCHE AS

SOISY AM FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 9 du plateau du 25 05 24 à ERMONT AMS

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 14 du plateau du 25 05 24 à JOUY FC

MAGNY FC : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 15 du plateau du 25 05 24 à MAGNY FC ainsi que la feuille de présence du club de CORMEILLAIS ACS

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 15 du plateau du 25 05 24 à MAGNY FC



MONTMORENCY FC : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 18 du plateau du 25 05 24 à MONTMORENCY FC ainsi que la feuille de présence du club de MARCOUVILLE CITY CPA & GARGES FCM

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 18 du plateau du 25 05 24 à MONTMORENCY FC

GARGES FCM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 18 du plateau du 25 05 24 à MONTMORENCY FC

MONTSOULT BAILLET US : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 19 du plateau du 25 05 24 à MONTSOULT BAILLET US ainsi que les feuilles de présence des clubs de CHAUMONTEL LUZARCHES AS & BELLOY ST MARTIN ASC

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 19 du plateau du 25 05 24 à MONTSOULT BAILLET US

BELLOY ST MARTIN ASC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 19 du plateau du 25 05 24 à MONTSOULT BAILLET US

OSNY FC : 1^{er} appel feuille récapitulative du centre n° 20 du plateau du 25 05 24 à OSNY FC ainsi que les feuilles de présence des clubs de MENU COURT AS & ES HERBLAY

MENU COURT AS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 20 du plateau du 25 05 24 à OSNY FC

HERBLAY ES : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 20 du plateau du 25 05 24 à OSNY FC

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du centre n° 21 du plateau du 25 05 24 à PIERRELAYE FC ainsi que la feuille de présence du club de ES HERBLAY

ES HERBLAY : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 21 du plateau du 25 05 24 à PIERRELAYE FC

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du centre n° 22 du plateau du 25 05 24 à ARGENTEUIL RC ainsi que la feuille de présence du club de BEZONS USO

BEZONS USO : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du centre n° 22 du plateau du 25 05 24 à ARGENTEUIL RC

THILLAY ESM : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du centre n° 25 du plateau du 25 05 24 au THILLAY ESM

ECOUEN FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du centre n° 26 du plateau du 25 05 24 à PERSAN US

VAUREAL FCM : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du centre n° 28 du plateau du 25 05 24 à VAUREAL FCM ainsi que les feuilles de présence des clubs de AUVERES ENNERY FC & JOUY FC



2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U9 (Foot à 8) du 04 05 24

VILLIERS FC : 2^{ème} appel feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC ainsi que les feuilles de présence des clubs de BONNEUIL ACS – BRUYERES BERNES USM & GARGES FCM

BONNEUIL ACS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC

AMENDE

SARCELLES AAS 7 & 8 : Non transmission après 2 relances de feuilles de matchs n° 27786966 & 27787041 – critérium U10/U11 du 25 05 24 contre DOMONT FC 1 & 2

Amende : 30€ x 2 = 60€

CORMEILLAIS ACS 2 – 3 & 4 : Non transmission après 2 relances de feuilles de matchs n° 27808674 – 27808719 & 27808764 – critérium U10/U11 du 25 05 24 contre ENTENTE SSG 8 – 9 & 10

Amende : 30€ x 3 = 90€

ARGENTEUIL FC 9 & 10 : Non transmission après 2 relances de feuilles de matchs n° 27809174 & 27809219 – critérium U10/U11 du 25 05 24 contre EAUBONNE CSM

Amende : 30€ x 2 = 60€

COSMO TAVERNY : Non transmission après 2 relances de feuille de match n° 27809426 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre SURVILLIERS AVENIR 1

Amende : 30€

ARGENTEUIL FC 2 – 3 – 4 & 5 : Non transmission après 2 relances de feuilles de matchs n° 27815107 – 27815144 - 27815212 & 27815316 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre VAUREAL FCM 1 – 2 – 3 & 4

Amende : 30€ x 4 = 120€

BEZONS USO 2 : Non transmission après 2 relances de feuille de match n° 27814583 du 25 05 24 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre ARGENTEUIL FC 6

Amende : 30€

PERSAN US : Non transmission après 2 relances de feuille de match n° 27815147 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre CERGY PONTOISE FC 3

Amende : 30€

FRANCONVILLE FC 22 : Non transmission après 2 relances de feuille de match n° 27785791 – critérium U12 Avenir du 25 05 24 contre ENTENTE MMB 22

Amende : 30€

ARGENTEUIL FC 22 : Non transmission après 2 relances de feuille de match n° 27785879 – critérium U12 Avenir du 25 05 24 contre ST BRICE FC 22

Amende : 30€



ST OUEN AS 22 : Non transmission après 2 relances de feuille de match n° 27784065– critérium U10 Avenir du 25 05 24 contre GONESSE RC 22

Amende : 30€

GOUSSAINVILLE FC 1 : Non transmission après 2 relances de feuille de match n° 27784445– critérium U11 Avenir du 25 05 24 contre VIARMES ASNIERES OL 1

Amende : 30€

ARGENTEUIL RC : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à GONESSE

Amende : 75€

BEZONS USO : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à GONESSE

Amende : 75€

BOUFFEMONT ACF : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à GONESSE

Amende : 75€

COURDIMANCHE AS : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à GONESSE

Amende : 75€

FONTENAY FC : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à GONESSE

Amende : 75€

MONTOSULT BAILLET US : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à GONESSE

Amende : 75€

VALLE DU SAUSSERON : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à GONESSE

Amende : 75€

VAUREAL FCM : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à GONESSE

Amende : 75€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Absence de votre club à JND du 09 06 24 à GONESSE

Amende : 75€

PERSAN US : Absence de votre club à JND du 09 06 24 à GONESSE

Amende : 75€

PRESLES USL : Absence de votre club à JND du 09 06 24 à GONESSE

Amende : 75€

FRETTOISE ES : 1^{er} Forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 27786784 & 27786840 – critérium U10/U11 du 01 06 24 au THILLAY ESM

Amende : 15€ x 2 = 30€

ST BRICE FC : Feuille de match irrégulière sur match n° 27809009 – critérium U12/U13 du 01 06 24 contre ARGENTEUIL RC 6 (manque date, catégorie et résultat du match)

Amende : 10€

PUISEUX LOUVRES FC : Absence club sur centre n° 4 du plateau U6/U7 du 25 05 24 à BRUYERES BERNES USM

Amende : 50€

FRANCONVILLE FC : Absence club sur centre n° 7 du plateau U6/U7 du 25 05 24 à COURDIMANCHE AS

Amende : 50€



PRESLES USL : Absence club sur centre n° 8 du plateau U6/U7 du 25 05 24 à DOMONT FC
Amende : 50€

BEZONS USO : Absence club sur centre n° 23 du plateau U6/U7 du 25 05 24 à ST LEU FC
Amende : 50€

FOSES UF : Non organisation du centre n° 7 du plateau U8 du 01 06 24
Amende : 100€

BEZONS USO : Absence non excusée du club sur centre n° 13 du plateau U8 du 01 06 24 à MENU COURT AS
Amende : 50€

ERMONT AMS : Absence non excusée du club sur centre n° 13 du plateau U8 du 01 06 24 à MENU COURT AS
Amende : 50€

FOSES UF : Absence non excusée du club sur centre n° 15 du plateau U8 du 01 06 24 à SURVILLEIRS AVENIR
Amende : 50€

PRESLES USL : Absence non excusée du club sur centre n° 15 du plateau U8 du 01 06 24 à SURVILLEIRS AVENIR
Amende : 50€

Prochaine Réunion Lundi 17 Juin 2024